

États financiers consolidés

**Technologies D-BOX inc.**

31 mars 2013

## RAPPORT DE LA DIRECTION

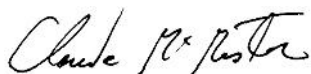
Les états financiers consolidés ci-joints de **Technologies D-BOX inc.** et toute l'information contenue dans le rapport de gestion sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Les états financiers consolidés renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers consolidés soient présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est concordante avec les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion et est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Le conseil remplit cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que les auditeurs indépendants, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplisse correctement ses fonctions et d'examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs indépendants. Le comité fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés aux actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit.



Claude Mc Master  
Président et chef de la direction  
Montréal, Canada  
Le 18 juin 2013

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de  
**Technologies D-BOX inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **Technologies D-BOX inc.**, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 mars 2013 et 2012, et les états consolidés des résultats et du résultat global, des variations des capitaux propres, et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Technologies D-BOX inc.** aux 31 mars 2013 et 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 conformément aux Normes internationales d'information financière.

*Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup> (signé)

Montréal, Canada

Le 18 juin 2013

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118111

**Technologies D-BOX inc.****BILANS CONSOLIDÉS**

Aux 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2013 \$	2012 \$
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 708	9 320
Débiteurs	3	3 411	2 555
Stocks	4	4 578	4 667
Charges payées d'avance et dépôts		402	438
		<b>14 099</b>	16 980
<b>Actif à long terme</b>			
Immobilisations corporelles	5	9 481	7 993
Actifs incorporels	6	708	648
Autres actifs	7	249	202
		<b>24 537</b>	25 823
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Créditeurs et charges à payer	8	2 434	1 670
Provision pour garantie		14	15
Revenus reportés		83	425
		<b>2 531</b>	2 110
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	9.1	57 714	57 714
Réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions	9.2	3 988	3 105
Écart cumulé de conversion		(12)	3
Déficit		(39 684)	(37 109)
		<b>22 006</b>	23 713
		<b>24 537</b>	25 823

Engagements [note 12]

Éventualité [note 16]

Événement postérieur [note 17]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Louis Brunel  
AdministrateurClaude Mc Master  
Administrateur

**Technologies D-BOX inc.****ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL**

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux actions et aux données par action)

Pour les exercices clos les 31 mars

	Notes	2013 \$	2012 \$
<b>Revenus</b>	7, 10.2		
Systèmes de mouvements destinés aux :			
Marché industriel		6 141	4 548
Marché du divertissement:			
Exploitants de salles de cinéma :			
Vente de systèmes		4 206	1 166
Droits d'utilisation, location et maintenance		2 545	1 617
		6 751	2 783
Vente de systèmes pour le divertissement à domicile		1 361	1 501
		8 112	4 284
		14 253	8 832
Coût des produits excluant l'amortissement	10.3	6 209	3 964
Amortissement rattaché au coût des produits	7, 10.1	1 743	1 312
		7 952	5 276
<b>Bénéfice brut</b>		6 301	3 556
<b>Autres charges</b>			
Ventes et marketing	10.4	4 832	5 629
Administration	10.5	2 962	3 436
Recherche et développement	10.6	1 164	1 332
Gain de change		(74)	(158)
		8 884	10 239
<b>Perte avant résultat financier et impôts sur le résultat</b>		(2 583)	(6 683)
<b>Résultat financier</b>			
Charges financières		51	37
Intérêts créditeurs		(65)	(163)
		(14)	(126)
<b>Perte avant impôts sur le résultat</b>		(2 569)	(6 557)
<b>Impôts sur le résultat exigible</b>	11	6	(1)
<b>Perte nette</b>		(2 575)	(6 556)
Ajustement de conversion des devises		15	—
<b>Résultat global</b>		(2 590)	(6 556)
<b>Perte nette de base et diluée par action</b>		(0,0157)	(0,0400)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>	9.1	163 781 129	163 762 460

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.*

**Technologies D-BOX inc.****ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 mars

	Notes	Capital social \$	Réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions \$	Écart cumulé de conversion \$	Déficit \$	Total \$
<b>Solde au 31 mars 2011</b>		57 538	1 732	3	(30 553)	28 720
Perte nette		—	—	—	(6 556)	(6 556)
Émission d'actions à l'exercice d'options d'achat d'actions	9.1	176	(65)	—	—	111
Charge au titre des paiements fondés sur les actions		—	1 438	—	—	1 438
<b>Solde au 31 mars 2012</b>		57 714	3 105	3	(37 109)	23 713
Perte nette		—	—	—	(2 575)	(2 575)
Ajustement de conversion des devises		—	—	(15)	—	(15)
Charge au titre des paiements fondés sur les actions		—	883	—	—	883
<b>Solde au 31 mars 2013</b>		57 714	3 988	(12)	(39 684)	22 006

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.*

**Technologies D-BOX inc.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(en milliers de dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 mars

	Notes	2013 \$	2012 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Perte nette		(2 575)	(6 556)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	5	2 005	1 557
Amortissement des actifs incorporels	6	259	208
Amortissement des autres actifs	7	85	89
Radiation d'immobilisations corporelles		—	4
Radiation autres actifs		5	—
Radiation actifs incorporels		4	—
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	9.2	883	1 438
Perte de change non réalisée		202	177
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation des éléments du fonds de roulement		<b>868</b>	(3 083)
<b>Variation des éléments du fonds de roulement :</b>			
Débiteurs		(1 037)	(1 000)
Stocks		151	(1 660)
Charges payées d'avance et dépôts		36	(246)
Biens destinés à la location		(2 952)	(4 118)
Autres actifs		(137)	(143)
Créditeurs et charges à payer		607	(646)
Provision pour garantie		(1)	—
Revenus reportés		(342)	105
		<b>(3 675)</b>	(7 708)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>(2 807)</b>	(10 791)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5	(496)	(658)
Acquisitions d'actifs incorporels	6	(323)	(321)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(819)</b>	(979)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Émission d'actions	9.1	—	111
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>—</b>	111
Incidences des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		14	39
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>(3 612)</b>	(11 620)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année		9 320	20 940
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année</b>		<b>5 708</b>	9 320
<b>Trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent comme suit :</b>			
Trésorerie		1 094	814
Équivalents de trésorerie		4 614	8 506
<b>Intérêt et impôt présentés dans les activités d'exploitation :</b>			
Impôts payés (déduction faite des remboursements)		6	3
Intérêts versés		2	2

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.*



**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

Technologies D-BOX inc. [la « Société »], constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est domiciliée au 2172, rue de la Province, Longueuil (Québec), Canada.

D-BOX est un concepteur et un fabricant de systèmes de mouvement à la fine pointe de la technologie destinés principalement à l'industrie du divertissement et de la simulation industrielle. Avec cette technologie unique et brevetée, D-BOX génère des effets de mouvement programmés spécifiquement pour chaque contenu visuel, qui sont dirigés vers un système de mouvement intégré dans une plateforme, un siège ou divers types d'équipements. Les mouvements qui en résultent sont précisément synchronisés avec l'action à l'écran, créant ainsi une expérience immersive d'un réalisme sans précédent.

D'après la nature des clients de la Société, deux marchés importants ont été identifiés : le marché industriel et le marché du divertissement. Le marché industriel consiste en la vente de produits pour la simulation industrielle et d'autres applications. Le marché du divertissement comprend des systèmes de mouvement installés dans les salles de cinéma et les produits de consommation pour le sous-marché du divertissement à domicile, plus particulièrement celui des jeux vidéo et du cinéma à domicile.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 18 juin 2013.

## **2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

### ***2.1 Mode de présentation et déclaration de conformité***

Les présents états financiers consolidés sont établis selon les Normes internationales d'information financière [« IFRS »] publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »].

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique. Les principales conventions comptables sont résumées ci-après.

### ***2.2 Périmètre de consolidation***

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, D-BOX USA INC. Cette dernière utilise les mêmes conventions comptables et a la même date de fin d'exercice que la Société. Tous les comptes et toutes les opérations inter-sociétés ont été éliminés lors du processus de consolidation.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

### ***2.3 Jugements et estimations importants***

L'établissement des états financiers consolidés conduit la direction de la Société à faire des jugements et des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs à la date du bilan, que sur ceux des produits et des charges.

#### ***2.3.1 Jugements***

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a fait le jugement suivant qui a un effet important sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés dans les états financiers consolidés :

La Société est engagée, en tant que bailleur, dans des contrats de location de ses systèmes de mouvement. La Société a déterminé, sur la base de son évaluation des modalités et conditions des ententes, tel que la durée des contrats de location, que la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des systèmes. La Société a donc comptabilisé ces contrats comme des contrats de location simple.

#### ***2.3.2 Estimations***

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de la Société peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, et la reconnaissance d'actifs d'impôts différés et de crédits.

##### **2.3.2.1 Actifs corporels et incorporels**

La capacité de recouvrer la valeur de ces actifs repose sur l'hypothèse selon laquelle la Société pourra poursuivre le développement et la commercialisation de sa technologie de génération de mouvement et générer suffisamment de flux de trésorerie sur la durée de vie de ces actifs. De nombreux facteurs sont pris en compte, y compris la conjoncture économique générale, les progrès technologiques, l'acceptation par le marché de la technologie de génération de mouvements de la Société, la conclusion d'alliances stratégiques, la concurrence et, le cas échéant, l'obtention de capitaux additionnels.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

### ***2.3 Jugements et estimations importants (Suite)***

#### ***2.3.2 Estimations (Suite)***

##### ***2.3.2.2 Actifs d'impôts différés et crédits d'impôts***

Les actifs d'impôts différés et les crédits d'impôts sont évalués par la direction en fonction de leur estimation de la valeur des bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôts non utilisés pourront être imputés. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement des budgets et des plans stratégiques pour chaque juridiction fiscale sur une base non actualisée. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs tels que le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, l'historique des bénéfices imposables et la disponibilité de stratégies fiscales.

### ***2.4 Conversion de devises***

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa monnaie fonctionnelle.

#### ***2.4.1 Opérations en monnaies étrangères***

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice ;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

#### ***2.4.2 Conversion des états financiers de la filiale***

La monnaie fonctionnelle de la filiale D-BOX USA INC est le dollar américain. Le bilan est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture à la date d'arrêté des comptes. Les résultats et les flux de trésorerie sont convertis aux taux de change moyens. Les différences résultant de cette conversion sont enregistrées à titre d'ajustement de conversion des devises dans les autres éléments du résultat global.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

**2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS  
COMPTABLES (Suite)**

***2.4 Conversion de devises (Suite)***

***2.4.2 Conversion des états financiers de la filiale (Suite)***

À la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global seront comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

***2.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie est composée de l'encaisse et des dépôts à vue auprès d'institutions financières. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu d'espèces et ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

***2.6 Stocks***

Les produits finis et les pièces et composants sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le montant de la dépréciation des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette dépréciation dans le passé n'existent plus. Le coût des produits finis inclut le coût des pièces et composants, le coût de la main-d'œuvre et une proportion des coûts généraux de fabrication selon la capacité normale d'opération de la Société.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
 31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS  
 COMPTABLES (Suite)**

**2.7 Immobilisations corporelles, actifs incorporels et autres actifs**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux suivants :

<b>Nature de l'actif amorti</b>	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Biens destinés à la location	Linéaire ou en fonction de la vente de billets par l'exploitant de la salle de cinéma	Ne dépassant pas 7 ans
Mobilier et agencements	Linéaire	7 ans
Outillage, matériel, équipement informatique et équipement de présentation	Linéaire	3 à 7 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
<b>Actifs incorporels</b>		
Brevets	Linéaire	Ne dépassant pas 10 ans
Technologie de génération de mouvements D-BOX	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	4 ans
<b>Autres actifs</b>	En fonction de la vente de billets par l'exploitant de la salle de cinéma	Ne dépassant pas 7 ans

Conformément à la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

### ***2.8 Provision pour garantie***

Une provision pour des réclamations potentielles de garantie est comptabilisée au moment de la comptabilisation du revenu en fonction de l'expérience passée et de la garantie offerte par la Société.

### ***2.9 Régime d'options sur actions***

Les charges de rémunération dans le cas des options attribuées à des employés et à des administrateurs en vertu du régime de rémunération à base d'actions de la Société sont constatées sur la période d'acquisition des droits de ces options. Ces charges de rémunération sont déterminées à l'aide de la méthode de la juste valeur selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. Toute contrepartie versée à l'exercice des options sur actions ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions sont portées au crédit du poste capital social.

### ***2.10 Comptabilisation des revenus***

La Société génère ses revenus de la vente ou de la location de systèmes de mouvement destinés aux clients du marché industriel et aux clients du marché du divertissement.

#### ***2.10.1 Systèmes de mouvement destinés aux clients du marché industriel***

La Société comptabilise les revenus rattachés à la vente de systèmes de mouvement pour les clients du marché industriel lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'une entente, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

#### ***2.10.2 Systèmes de mouvement destinés aux clients du marché du divertissement***

La Société comptabilise les revenus rattachés à la vente de systèmes de mouvement pour les clients du marché du divertissement à domicile lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'une entente, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

### ***2.10 Comptabilisation des revenus (Suite)***

#### ***2.10.2 Systèmes de mouvement destinés aux clients du marché du divertissement (Suite)***

Les ententes conclues avec les exploitants de salles de cinéma incluent parfois la prestation multiple de services générateurs de revenus, soit la location ou la vente de systèmes de mouvement, les droits d'utilisation de la technologie de mouvement et la maintenance. Ces ententes de prestations multiples sont divisées en plus d'une unité de comptabilisation et les critères de comptabilisation des revenus applicables sont considérés de façon distincte pour les différentes unités de comptabilisation si tous les critères suivants sont réunis :

- (i) l'élément livré a une valeur en soi pour l'exploitant de salles de cinéma; et
- (ii) si l'entente englobe un droit de retour général lié à l'élément livré, l'exécution de l'élément non livré est jugée probable et est essentiellement contrôlée par la Société.

La comptabilisation des revenus de chacun des éléments inclus dans les ententes est décrite ci-après.

##### **2.10.2.1 Location et vente des systèmes de mouvement**

Les revenus découlant des ententes de location simple des systèmes de mouvement sont comptabilisés en résultats au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu de l'entente, soit au moment de la vente des billets par l'exploitant de la salle de cinéma, pour l'utilisation des systèmes. Le coût des systèmes est alors présenté dans les immobilisations corporelles à titre de biens destinés à la location. Selon les clauses des ententes, l'amortissement des systèmes est calculé selon la méthode linéaire sur une période de sept ans ou en fonction de la vente de billets par l'exploitant de la salle de cinéma lorsqu'il est estimé que le système sera complètement amorti avant la fin du terme prévu au contrat ne dépassant pas sept ans. La charge d'amortissement est comptabilisée aux résultats à titre de coût des produits.

Les revenus découlant de la vente des systèmes de mouvement sont portés en résultats lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'une entente, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. Le coût des systèmes vendus est comptabilisé en résultats immédiatement à titre de coût des produits. Lorsque les critères de comptabilisation des revenus ne sont pas tous rencontrés, les revenus sont comptabilisés en résultats au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu de l'entente, soit au moment de la vente des billets par l'exploitant de la salle de cinéma pour l'utilisation des systèmes. Dans ces circonstances, le coût des systèmes est présenté aux bilans consolidés à titre d'autres actifs. L'amortissement des autres actifs est calculé en fonction de la vente de billets par l'exploitant de la salle de cinéma sur une période ne dépassant pas sept ans.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

### ***2.10 Comptabilisation des revenus (Suite)***

#### **2.10.2.2 Droits d'utilisation de la technologie de mouvement et de maintenance**

Les revenus découlant des droits d'utilisation et de maintenance de la technologie de mouvement sont comptabilisés en résultats au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu de l'entente, soit lors de la vente des billets par l'exploitant de la salle de cinéma pour l'utilisation des systèmes de mouvement et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. Les coûts afférents à la maintenance sont comptabilisés à titre de coûts des produits au moment où ils sont engagés.

### ***2.11 Frais d'encodage***

Les frais d'encodage des films et des jeux qui permettent d'utiliser la technologie de génération de mouvements D-BOX sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus dans les charges de vente et marketing.

### ***2.12 Frais de recherche et de développement***

Les frais de recherche sont passés en charge durant l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les frais de développement sont capitalisés lorsqu'ils répondent aux critères de capitalisation conformément aux IFRS. À ce jour, la Société n'a capitalisé aucuns frais de développement.

### ***2.13 Aide gouvernementale et crédits d'impôt à l'investissement***

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôts à l'investissement sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société a respecté et continuera de respecter toutes les conditions nécessaires pour obtenir cette aide ou ces crédits. La Société engage des dépenses de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables comptabilisés sont fondés sur les estimations de la direction des montants qui devraient être recouverts et sont soumis à une vérification par les autorités fiscales.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs ou des charges auxquels ils se rapportent au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la direction juge qu'il existe une assurance raisonnable que les conditions de l'aide gouvernementale ou des crédits d'impôt à l'investissement sont satisfaites.



**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

### ***2.14 Impôts sur le résultat***

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et des passifs. Ceux-ci sont mesurés en utilisant les taux d'imposition et les lois quasi adoptées qui reflètent les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs au cours des périodes pendant lesquelles les actifs et passifs d'impôts différés devraient être réalisés ou se résorber.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables futurs suffisants pour permettre le recouvrement des actifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés directement dans le résultat, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

### ***2.15 Résultat par action***

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les options sur actions visant à émettre des actions ordinaires étaient exercées ou converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. Les options d'achat d'actions n'ont pas été incluses dans le calcul du résultat dilué par action puisque la Société a subi des pertes et que l'inclusion des options d'achat d'actions aurait eu un effet anti-dilutif.

### ***2.16 Contrats de location***

Tous les contrats importants conclus par la Société sont revus afin d'identifier des contrats de location et, dans l'affirmative, de déterminer s'il s'agit de contrats de location-financement ou de contrats de location-simple.

Les contrats de location en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont transférés à la Société sont comptabilisés en inscrivant comme élément d'actif et de passif la valeur actuelle des paiements prévus à ces contrats. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme contrats de location simple et la dépense en vertu de ces contrats est imputée aux résultats selon la durée du bail.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

### ***2.17 Instruments financiers***

#### ***2.17.1 Classement, évaluation et comptabilisation***

Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction et classés comme détenus à des fins de transaction, prêts et créances ou autres passifs financiers. La Société a effectué le classement suivant :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients et les dépôts sont classés à titre de « Prêts et créances » et sont évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont classés dans les « Autres passifs financiers », et sont évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### ***2.17.2 Dépréciation***

À la fin de chaque période, la Société évalue s'il existe une indication objective d'une dépréciation d'un actif financier classé à titre de « Prêts et créances ». La perte de valeur, égale à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur actuelle, est comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

### ***2.18 Nouvelles prises de position en matière de comptabilité***

Les nouvelles normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et les impacts sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'ont pas encore été déterminés.

Nouvelles normes et changements prévus aux normes actuelles :

- IFRS 9, *Instruments financiers*  
L'IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes axées sur les dérivés incorporés dans l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

## **2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

### ***2.18 Nouvelles prises de position en matière de comptabilité (Suite)***

- IFRS 10, *États financiers consolidés*  
En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*. L'IFRS 10, qui remplace le SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*, et une partie de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, fournit des directives additionnelles sur la notion de contrôle à titre de facteur important pour établir si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés de la société mère.
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*  
En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. L'IFRS 12 est une nouvelle norme et établit des obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et autres entités non comptabilisées.
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*  
En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. L'IFRS 13 améliorera la cohérence et réduira la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et une source unique pour l'application de cette méthode d'évaluation et les informations à fournir qui s'applique à l'ensemble des IFRS.
- IAS 1, *Présentation des états financiers*  
En juin 2011, l'IASB a amendé l'IAS 1, *Présentations des états financiers*. Cet amendement de l'IAS 1 a comme objectif d'améliorer la présentation des éléments composant les autres éléments du résultat global.

Ces nouvelles normes sont en vigueur pour les états financiers consolidés intermédiaire et annuels de la Société des périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Par contre, en décembre 2011, l'IASB a reporté l'application obligatoire de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui sera en vigueur pour la Société à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

## **3. DÉBITEURS**

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
	\$	\$
Comptes clients	<b>2 562</b>	2 291
Crédits d'impôt à l'investissement	<b>518</b>	156
Taxes à la consommation à recevoir	<b>128</b>	96
Aide gouvernementale à recevoir	<b>203</b>	12
	<b>3 411</b>	2 555

**Technologies D-BOX inc.****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**4. STOCKS**

	2013 \$	2012 \$
Pièces et composantes	3 064	3 673
Produits finis	1 514	994
	<b>4 578</b>	<b>4 667</b>

Le coût des stocks imputé au coût des produits s'élève à 5 556 \$ en 2013 [3 241 \$ en 2012].

Au cours de l'exercice, la Société a dévalué certains stocks pour un montant de 25 \$ [87 \$ en 2012].

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Coût	31 mars 2012 \$	Additions \$	Sorties \$	Autres variations \$	31 mars 2013 \$
Biens destinés à la location	8 325	2 952	—	55 <sup>(1)</sup>	11 332
Mobilier et agencements	180	9	—	—	189
Outillage et matériel	220	1	—	—	221
Équipement informatique	680	66	(227)	—	519
Équipement de présentation	1 707	415	(3)	10 <sup>(2)</sup>	2 129
Améliorations locatives	479	5	—	—	484
	<b>11 591</b>	<b>3 448</b>	<b>(230)</b>	<b>65</b>	<b>14 874</b>

<sup>(1)</sup> Inclut les biens destinés à la location transférés au stock au cours de l'exercice 2013 pour un montant de 78 \$ ainsi qu'un gain de conversion pour un montant de 133 \$.

<sup>(2)</sup> Inclut le coût des équipements de présentation transférés aux stocks au cours de l'exercice 2013 pour un montant de 12 \$ ainsi qu'un gain de conversion pour un montant de 22 \$.

Amortissement cumulé	31 mars 2012 \$	Amortis- sement \$	Sorties \$	Autres variations \$	31 mars 2013 \$
Biens destinés à la location	1 650	1 628	—	18 <sup>(1)</sup>	3 296
Mobilier et agencements	122	20	—	—	142
Outillage et matériel	157	30	—	—	187
Équipement informatique	492	82	(227)	—	347
Équipement de présentation	709	234	(3)	2 <sup>(2)</sup>	942
Améliorations locatives	468	11	—	—	479
	<b>3 598</b>	<b>2 005</b>	<b>(230)</b>	<b>20</b>	<b>5 393</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>7 993</b>				<b>9 481</b>

<sup>(1)</sup> Inclut le coût de l'amortissement cumulé des biens destinés à la location transférés au stock au cours de l'exercice 2013 pour un montant de 24 \$ ainsi qu'une perte de conversion pour un montant de 42 \$.

<sup>(2)</sup> Inclut le coût de l'amortissement cumulé des équipements de présentation transférés aux stocks au cours de l'exercice 2013 pour un montant de 4 \$ ainsi qu'une perte de conversion pour un montant de 6 \$.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Suite)**

<b>Coût</b>	<b>31 mars 2011</b>	<b>Additions</b>	<b>Sorties</b>	<b>Autres variations</b>	<b>31 mars 2012</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
Biens destinés à la location	4 105	4 118	—	102 <sup>(1)</sup>	8 325
Mobilier et agencements	165	9	—	6	180
Outillage et matériel	203	17	—	—	220
Équipement informatique	591	90	—	(1)	680
Équipement de présentation	1 238	533	(10)	(54) <sup>(2)</sup>	1 707
Améliorations locatives	470	9	—	—	479
	<b>6 772</b>	<b>4 776</b>	<b>(10)</b>	<b>53</b>	<b>11 591</b>

<sup>(1)</sup> Correspond à l'écart de conversion.

<sup>(2)</sup> Inclut le coût des équipements de présentation transférés aux stocks au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 24 \$ ainsi qu'un écart de conversion pour un montant de 22 \$.

<b>Amortissement cumulé</b>	<b>31 mars 2011</b>	<b>Amortis- sement</b>	<b>Sorties</b>	<b>Autres variations</b>	<b>31 mars 2012</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
Biens destinés à la location	424	1 188	—	38 <sup>(1)</sup>	1 650
Mobilier et agencements	97	25	—	—	122
Outillage et matériel	122	35	—	—	157
Équipement informatique	409	84	—	(1)	492
Équipement de présentation	566	213	(10)	(60) <sup>(2)</sup>	709
Améliorations locatives	456	12	—	—	468
	<b>2 074</b>	<b>1 557</b>	<b>(10)</b>	<b>(23)</b>	<b>3 598</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>4 698</b>				<b>7 993</b>

<sup>(1)</sup> Correspond à l'écart de conversion.

<sup>(2)</sup> Inclut le coût de l'amortissement cumulé des équipements de présentation transférés aux stocks au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 21 \$ ainsi qu'un écart de conversion pour un montant de 2 \$.

La répartition de l'amortissement entre les différents postes de l'état des résultats est fournie à la note 10. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2013 [4 \$ en 2012].

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**6. ACTIFS INCORPORELS**

<b>Coût</b>	<b>31 mars 2012</b>	<b>Additions</b>	<b>Sorties</b>	<b>31 mars 2013</b>
	\$	\$	\$	\$
Brevets	<b>960</b>	<b>131</b>	—	<b>1 091</b>
Technologie de génération de mouvements D-BOX	<b>105</b>	—	—	<b>105</b>
Logiciels	<b>374</b>	<b>192</b>	(30)	<b>536</b>
	<b>1 439</b>	<b>323</b>	(30)	<b>1 732</b>

<b>Amortissement cumulé</b>	<b>31 mars 2012</b>	<b>Amortis- sement</b>	<b>Sorties</b>	<b>31 mars 2013</b>
	\$	\$	\$	\$
Brevets	<b>505</b>	<b>160</b>	—	<b>665</b>
Technologie de génération de mouvements D-BOX	<b>105</b>	—	—	<b>105</b>
Logiciels	<b>181</b>	<b>99</b>	(26)	<b>254</b>
	<b>791</b>	<b>259</b>	(26)	<b>1 024</b>
	<b>648</b>	<b>64</b>	(4)	<b>708</b>

<b>Coût</b>	<b>31 mars 2011</b>	<b>Additions</b>	<b>Sorties</b>	<b>31 mars 2012</b>
	\$	\$	\$	\$
Brevets	<b>780</b>	<b>180</b>	—	<b>960</b>
Technologie de génération de mouvements D-BOX	<b>105</b>	—	—	<b>105</b>
Logiciels	<b>233</b>	<b>141</b>	—	<b>374</b>
	<b>1 118</b>	<b>321</b>	—	<b>1 439</b>

<b>Amortissement cumulé</b>	<b>31 mars 2011</b>	<b>Amortis- sement</b>	<b>Sorties</b>	<b>31 mars 2012</b>
	\$	\$	\$	\$
Brevets	<b>366</b>	<b>139</b>	—	<b>505</b>
Technologie de génération de mouvements D-BOX	<b>105</b>	—	—	<b>105</b>
Logiciels	<b>112</b>	<b>69</b>	—	<b>181</b>
	<b>583</b>	<b>208</b>	—	<b>791</b>
	<b>535</b>	<b>113</b>	—	<b>648</b>

La répartition de l'amortissement entre les différents postes de l'état des résultats est fournie à la note 10. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée aux cours des exercices 2013 et 2012. Les additions aux brevets ont été développées par la Société.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

## 7. AUTRES ACTIFS

	2013	2012
	\$	\$
Créances à recevoir à long terme	—	8
Systèmes de mouvement destinés aux salles de cinéma <sup>1</sup> [note 18]		
Coût	477	337
Amortissement cumulé	(228)	(143)
	<b>249</b>	194
	<b>249</b>	202

<sup>1</sup> Le coût des systèmes de mouvement vendus aux salles de cinéma a été comptabilisé dans les autres actifs aux bilans consolidés de la Société puisque les critères de constatation des revenus ne sont pas tous rencontrés. Au cours de l'exercice 2013, la charge d'amortissement de ces systèmes imputée au coût des produits était de 85 \$ [89 \$ en 2012].

## 8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2013	2012
	\$	\$
Comptes fournisseurs	865	542
Charges à payer	1 553	1 101
Facilité de crédit <sup>1</sup>	16	27
	<b>2 434</b>	1 670

<sup>1</sup> La Société dispose d'une facilité de crédit bancaire garantie pour un dépôt de premier rang au montant de 186 \$ au 31 mars 2013 et [185 \$ en 2012] pouvant être utilisée au moyen d'avances de fonds par cartes de crédit.

## 9. CAPITAUX PROPRES

### 9.1 *Capital social*

#### 9.1.1 *Autorisé*

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes.

Actions privilégiées de catégorie B, pouvant être émises en série, ayant priorité de rang sur les actions ordinaires de catégorie A. Les administrateurs ont le droit de déterminer le nombre d'actions par série et leurs caractéristiques [droits, privilèges et restrictions].

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

## 9. CAPITAUX PROPRES (Suite)

### 9.1 *Capital social (Suite)*

#### 9.1.2 *Émis*

Le tableau suivant présente les variations concernant les actions ordinaires de catégorie A de la Société :

	Actions ordinaires de catégorie A	
	#	\$
<b>Solde au 31 mars 2011</b>	<b>163 346 129</b>	<b>57 538</b>
Émission d'actions à l'exercice d'options	<b>435 000</b>	<b>176</b>
<b>Solde au 31 mars 2012 et 2013</b>	<b>163 781 129</b>	<b>57 714</b>

#### **Exercice clos le 31 mars 2012**

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2012, la Société a émis 435 000 actions ordinaires de catégorie A lors de l'exercice d'options d'achat d'actions en contrepartie d'espèces totalisant 111 \$. Un montant de 65 \$ représentant la juste valeur initiale des options d'achat d'actions a été ajouté au capital social et a réduit la réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions.

### 9.2 *Régime d'options d'achat d'actions*

En 1999, le conseil d'administration de la Société a établi le régime d'options d'achat d'actions [le « régime de 1999 »] à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société et de sa filiale. Ce régime a été modifié à quelques reprises au fil des ans afin de, notamment, faire en sorte : (i) que le nombre maximum d'actions ordinaires de catégorie A qui peuvent être émises dans le cadre du régime de 1999, soit 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation et; (ii) afin d'augmenter la durée maximale des options pouvant être attribuées en vertu du régime de 1999 à dix ans.

Le 16 juin 2011, le conseil d'administration a procédé à l'abrogation du régime de 1999 et à l'adoption d'un nouveau régime d'options d'achat d'actions [le « régime de 2011 »], qui a été approuvé par les actionnaires de la Société à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 24 août 2011. Le régime de 2011 a été adopté par suite de la migration des actions ordinaires de catégorie A de la Société de la cote de la Bourse de croissance TSX à la cote de la Bourse de Toronto. Le conseil d'administration de la Société a jugé opportun l'adoption du régime de 2011 afin que ce régime concorde avec les règles applicables de la Bourse de Toronto.



**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **9. CAPITAUX PROPRES (Suite)**

### **9.2 Régime d'options d'achat d'actions (Suite)**

Les principales modalités et conditions du régime de 2011 sont les suivantes :

- (i) le nombre maximum d'actions ordinaires de catégorie A à l'égard desquelles des options peuvent être en cours à tout moment en vertu du régime de 2011, combiné aux actions réservées aux fins d'émission ou visées par des options d'achat d'actions en vertu de toutes les autres ententes de rémunération fondées sur des titres de la Société, ne doit pas excéder 10 % des actions émises et en circulation à ce moment;
- (ii) aucune option ne peut être attribuée à un titulaire d'options en vertu du régime de 2011 à moins que le nombre global d'actions ordinaires de catégorie A : a) émises en faveur des « initiés » de la Société au cours de toute période de un an; et b) pouvant être émises en faveur des « initiés » de la Société à tout moment en vertu du régime de 2011 ou combiné à toutes les autres ententes de rémunération fondées sur des titres, n'excède pas 10 % du nombre total des actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation;
- (iii) le prix de levée des options est déterminé par le conseil d'administration au moment de l'attribution des options, mais il ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto au cours des cinq derniers jours pendant lesquels les actions de la Société ont été négociées à cette bourse qui précèdent immédiatement le jour où l'option est attribuée;
- (iv) le délai d'acquisition des droits relatifs des options est établi par le conseil d'administration au moment de l'attribution des options. Si le calendrier d'acquisition des droits n'est pas établi au moment de l'attribution d'une option, celle-ci sera réputée être acquise sur une période de 36 mois en trois tranches égales de 33 % devenant acquises à intervalles de 12 mois;
- (v) les options expirent à la date fixée par le conseil d'administration au moment de l'attribution des options, date qui ne peut tomber plus de dix ans après la date d'octroi.

Aux 31 mars 2013 et 2012, un maximum de 16 378 112 options pouvaient être émises.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
 31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**9. CAPITAUX PROPRES (Suite)**

**9.2 Régime d'options d'achat d'actions (Suite)**

Les tableaux suivants résument les variations du régime d'options d'achat d'actions de la Société et l'information sur les options en circulation au 31 mars :

	2013		2012	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
	#	\$	#	\$
Solde au début de l'exercice	11 125 811	0,47	7 922 811	0,38
Options attribuées	1 908 000	0,29	3 869 000	0,64
Options annulées	(468 000)	0,50	(106 000)	0,53
Options expirées	(184 000)	0,56	(125 000)	0,42
Options exercées	—	—	(435 000)	0,26
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>12 381 811</b>	<b>0,44</b>	<b>11 125 811</b>	<b>0,47</b>

Fourchette des prix de levée	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options	Durée restante moyenne pondérée	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
\$	#	[en années]	\$	#	\$
0,23 – 0,41	4 738 411	5,11	0,29	2 648 411	0,28
0,42 – 0,51	3 977 400	5,43	0,44	3 977 400	0,45
0,52 – 0,65	3 666 000	8,06	0,64	1 260 335	0,63
	12 381 811	6,09	0,44	7 886 176	0,41

La juste valeur de ces options a été estimée à la date d'attribution en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes à l'aide des hypothèses suivantes pour 2013 : taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 1,57 % [2,53 % en 2012]; aucun dividende; facteur de volatilité moyen pondéré de 97,84 % [101 % en 2012] du cours du marché prévu des actions de la Société; un taux d'annulation moyen pondéré de 3,37 % [4,15 % en 2012]; prix moyen pondéré des actions de 0,29 \$ par action (0,65 \$ en 2012) et durée prévue moyenne pondérée des options de 5,4 ans [5 ans en 2012]. La durée d'utilité attendue des options sur actions est fondée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des habitudes d'exercice qui pourraient se développer. La volatilité prévue reflète l'hypothèse que la volatilité historique sur une durée semblable à celle des options est représentative des tendances à venir, ce qui pourrait ne pas être le cas. La moyenne pondérée des justes valeurs estimatives à la date d'attribution des options attribuées au cours de l'exercice est de 0,22 \$ par option [0,49 \$ par option en 2012] et est amortie par passation en charges sur les délais d'acquisition des options. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, la charge de rémunération à base d'actions constatée aux résultats s'élevait à 883 \$ [1 438 \$ en 2012]. La contrepartie a été comptabilisée au titre de réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
 31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES  
 ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU  
 RÉSULTAT GLOBAL**

**10.1 Coût des produits et des autres charges**

Le coût des produits et des autres charges comprennent :

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Amortissement des immobilisations corporelles [note 5]	<b>2 005</b>	1 557
Amortissement des actifs incorporels [note 6]	<b>259</b>	208
Amortissement des autres actifs [note 7]	<b>85</b>	89
Loyer	<b>278</b>	268
Crédits d'impôt à l'investissement	<b>(362)</b>	(220)
Aide gouvernementale	<b>(223)</b>	(23)

**10.2 Répartition des revenus**

Les revenus sont répartis entre les régions géographiques de la façon suivante :

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
États-Unis	<b>5 872</b>	3 500
Canada	<b>3 321</b>	3 377
Europe	<b>3 085</b>	1 017
Asie	<b>1 292</b>	475
Amérique du Sud	<b>369</b>	—
Moyen-Orient	<b>179</b>	112
Océanie	<b>111</b>	345
Autres pays	<b>24</b>	6
	<b>14 253</b>	8 832

Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'emplacement des clients.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
 31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL (Suite)**

***10.3 Coût des produits excluant l'amortissement***

Les principales composantes du coût des produits excluant l'amortissement des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Coût des stocks imputé	<b>5 556</b>	3 241
Coûts liés au personnel	<b>373</b>	311
Frais de transport et de douane	<b>189</b>	109
Fournitures de production	<b>67</b>	126
Autres	<b>24</b>	177
	<b>6 209</b>	3 964

***10.4 Ventes et marketing***

Les principales composantes des charges de ventes et marketing se détaillent comme suit :

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Coûts liés au personnel	<b>2 635</b>	2 125
Honoraires professionnels	<b>694</b>	1 001
Frais marketing, publicité et matériel	<b>182</b>	600
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	<b>255</b>	431
Frais d'exposition	<b>237</b>	341
Frais de déplacement et de représentation	<b>140</b>	274
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>248</b>	230
Frais de transport et douane	<b>151</b>	176
Autres	<b>290</b>	451
	<b>4 832</b>	5 629

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
 31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS  
 CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT  
 GLOBAL (Suite)**

***10.5 Charges d'administration***

Les principales composantes des charges d'administration se détaillent comme suit :

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Coûts liés au personnel	<b>1 510</b>	1 273
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	<b>533</b>	885
Honoraires professionnels	<b>253</b>	338
Frais de compagnie publique	<b>135</b>	330
Assurances	<b>184</b>	182
Amortissements des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	<b>193</b>	163
Jetons de présence	<b>102</b>	125
Autres	<b>52</b>	140
	<b>2 962</b>	3 436

***10.6 Recherche et développement***

Les principales composantes des charges de recherche et développement des détaillent comme suit :

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Coûts liés au personnel	<b>1 047</b>	1 081
Amortissements des actifs et des brevets	<b>165</b>	146
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	<b>84</b>	111
Crédits d'impôt à l'investissement	<b>(362)</b>	(220)
Matériel et certification	<b>101</b>	128
Autres	<b>129</b>	86
	<b>1 164</b>	1 332

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

## 11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### 11.1 Impôts courants

Les impôts sur les bénéfices présentés à l'état consolidé des résultats et du résultat global proviennent des comptes de la filiale américaine. Le rapprochement entre la charge (ou recouvrement) d'impôts sur les bénéfices (ou pertes) et les impôts calculés au taux d'imposition canadien prévu par la loi s'établit comme suit :

	2013 %	2012 %
Recouvrement d'impôt aux taux prévus par la loi du Canada	26,90	28,03
Variation des impôts sur les bénéfices découlant de :		
Incidence de l'écart du taux d'imposition étranger	(0,88)	0,67
Éléments non déductibles et autres écarts	(7,84)	(10,01)
Économies fiscales non constatées des pertes d'exploitation et autres déductions	(19,79)	(19,14)
Crédits d'impôt non imposables au Québec	1,38	0,47
	<b>(0,23)</b>	<b>0,02</b>

### 11.2 Impôts différés

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt sur le résultat différé de la Société étaient comme suit aux :

	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
	\$		\$	
<b>Actifs d'impôts différés</b>				
Reports en avant de pertes nettes				
d'exploitation	9 805	—	9 500	—
Dépenses de recherche et de développement	1 668	—	1 491	—
Valeur comptable des immobilisations corporelles inférieure à la valeur fiscale	918	(1 901)	732	(1 825)
Frais d'émission d'actions et autres écarts	173	—	258	—
<b>Total des actifs d'impôts futurs</b>	12 564	(1 901)	11 981	(1 825)
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(10 663)	—	(10 156)	—
	1 901	(1 901)	1 825	(1 825)

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
 31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

## 11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (Suite)

### 11.2 Impôts différés (Suite)

La Société a accumulé des reports en avant de pertes nettes d'exploitation aux fins des impôts fédéraux, du Québec et des États-Unis permettant de réduire le bénéfice imposable futur. Ces reports en avant de pertes expirent comme suit :

	Fédéral	Québec	États-Unis
	\$	\$	\$
2014	630	609	—
2015	1 524	1 458	—
2026	1 760	1 705	—
2027	1 684	1 649	—
2028	4 350	4 347	16
2029	3 969	3 981	151
2030	4 789	4 802	40
2031	4 441	4 445	2 376
2032	4 002	4 002	3 587
2033	1 088	926	62
	28 237	27 924	6 232

La Société compte un montant d'environ 4 864 \$ de dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental disponibles aux fins de l'impôt fédéral et un montant de 7 888 \$ disponible aux fins de l'impôt du Québec, permettant de réduire le bénéfice imposable au cours des exercices futurs et ayant une période de report en avant illimitée.

Enfin, la tranche non remboursable des crédits d'impôt à l'investissement fédéraux obtenus peut être portée en diminution des impôts à payer au cours des exercices futurs. Ces crédits d'impôt à l'investissement viennent à échéance comme suit :

	\$
2021	67
2022	60
2023	45
2024	91
2025	159
2026	123
2027	132
2028	118
2029	217
2030	157
2031	177
2032	188
2033	155
	1 689

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

## 12. ENGAGEMENTS

Les paiements minimums futurs exigibles pour les cinq prochains exercices en vertu de contrats à long terme, principalement pour la location des locaux de la Société, se répartissent comme suit :

	\$
2014	208
2015	105
2016	29
2017	1
2018	—
	<u>343</u>

La Société a nanti au bailleur, jusqu'à concurrence de 120 \$, l'universalité des biens meubles et effets mobiliers, tant présents que futurs.

## 13. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif la continuité de son exploitation afin de poursuivre le développement et la commercialisation de sa technologie ainsi que le financement de son fonds de roulement et l'acquisition des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des autres actifs.

Dans sa définition du capital, la Société inclut les capitaux propres ainsi que la portion non utilisée de la facilité de crédit bancaire.

	2013	2012
Facilités de crédit bancaire non utilisées [note 8]	170	158
Capitaux propres	<b>22 006</b>	23 713
	<b>22 176</b>	<u>23 871</u>

Afin de maximiser ses efforts continus dans le développement et la commercialisation de sa technologie, la Société ne verse aucun dividende.

Il n'y a aucune exigence externe imposée à l'égard du capital à l'exception de l'utilisation de la facilité de crédit pour les fins à laquelle elle a été prévue.



**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
 31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

## 14. INSTRUMENTS FINANCIERS

### 14.1 *Juste valeur des instruments financiers*

Le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur respectives se présentent comme suit :

	2013		2012	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Prêts et créances:</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 708	5 708	9 320	9 320
Débiteurs <sup>1</sup>	2 562	2 562	2 291	2 291
Dépôts	306	306	273	273
Créances à recevoir à long terme	—	—	8	8
	<b>8 576</b>	<b>8 576</b>	11 892	11 892
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Autres passifs financiers:</b>				
Créditeurs et charges à payer <sup>2</sup>	2 434	2 434	1 670	1 670
	<b>2 434</b>	<b>2 434</b>	1 670	1 670

<sup>1</sup> Excluant les taxes à la consommation à recevoir, les crédits d'impôt à l'investissement et l'aide gouvernementale à recevoir.

<sup>2</sup> Excluant les impôts à payer qui sont administrés par les autorités gouvernementales.

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des dépôts et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins d'un an.

### 14.2 *Risque d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **14. INSTRUMENTS FINANCIERS (Suite)**

### ***14.2 Risque d'intérêt (Suite)***

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur les équivalents de trésorerie qui rapportent des intérêts aux taux du marché. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Sur une base annuelle, une variation de 1 % des taux d'intérêts aurait un impact net sur la perte nette et le résultat global d'environ 57 \$ [93 \$ au 31 mars 2012].

La Société gère son risque de taux d'intérêt en maximisant le revenu d'intérêts gagné sur les fonds excédentaires tout en maintenant les liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités sur une base quotidienne. Les équivalents de trésorerie sont composés de titres de fonds de marché monétaire et d'autres instruments échéant à court terme.

### ***14.3 Risque de crédit***

La Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société évalue la solvabilité de ses clients afin de limiter le montant du crédit offert, le cas échéant, et établit une provision pour créances douteuses à recevoir suffisante pour couvrir les pertes probables et raisonnablement estimées. En outre, la Société assure généralement ses soldes de débiteurs auprès de la Banque de développement des exportations du Canada. Au 31 mars 2013, deux clients représentaient 33 % du total des débiteurs et 100 % des comptes clients étaient assurés à 90 % du solde à recevoir [au 31 mars 2012, deux clients représentaient 35 % du total des débiteurs et 99 % des comptes clients étaient assurés à 90 % du compte à recevoir]. Par le passé, la Société n'a jamais eu à radier un montant appréciable de comptes clients. En date du 31 mars 2013, le total des comptes clients dus depuis plus de 90 jours était de 6 % [13 % en 2012]. La provision pour créances douteuses s'élevait à 10 \$ au 31 mars 2013 [14 \$ au 31 mars 2012]. Les débiteurs incluent les crédits d'impôt à l'investissement, l'aide gouvernementale à recevoir et les taxes à la consommation à recevoir, sont recevables du gouvernement et ne sont pas exposés à un risque de crédit important. La trésorerie et les équivalents de trésorerie font l'objet de contrats avec un nombre restreint de banques à charte canadiennes.

L'exposition maximale aux risques de crédit pour les instruments financiers correspondait à leur valeur comptable aux 31 mars 2013 et 2012.

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

---

## **14. INSTRUMENTS FINANCIERS (Suite)**

### ***14.4 Risque de change***

La Société court un risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2013, les actifs financiers, consistant principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des charges payées d'avance libellés en dollars américains, totalisaient respectivement 1 008 \$, 2 253 \$ et 207 \$ [respectivement 1 831 \$, 1 900 \$ et 167 \$ au 31 mars 2012] et les passifs financiers libellés en dollars américains totalisaient 684 \$ [790 \$ au 31 mars 2012]. Au 31 mars 2013, une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change de la devise américaine par rapport au dollar canadien aurait un impact de 283 \$ [386 \$ au 31 mars 2012] sur la perte nette et le résultat global.

### ***14.5 Risque de liquidité***

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci sont exigibles. La Société gère ses liquidités de manière à régler ses passifs lorsqu'ils seront exigibles en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés. Au cours des derniers exercices, la Société a financé ses besoins en liquidités principalement par la vente de titres de créance et de participation et par l'émission d'actions. La Société dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations de fonds de roulement et poursuivre ses activités pour les douze prochains mois. Puisque les activités actuelles sont déficitaires, la Société pourrait nécessiter l'apport de capitaux supplémentaires pour poursuivre le développement et la commercialisation de sa technologie.

Au 31 mars 2013, les passifs financiers de la Société comportaient une échéance contractuelle de moins d'un an et correspondaient uniquement aux créditeurs et charges à payer, pour un solde de 2 434 \$ [1 670 \$ au 31 mars 2012].

## **15. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Au cours de l'exercice 2013, la Société a acheté 27 %, 10 % et 8 % de ses stocks auprès de trois fournisseurs [21 %, 9 % et 11 % auprès de trois fournisseurs en 2012] et a vendu 16 % et 15 % de ses produits à deux clients du marché industriel [31 % à un client en 2012].

**Technologies D-BOX inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
31 mars 2013

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

## 16. ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à des poursuites et à d'autres procédures de réclamation. De l'avis de la Direction, tout règlement qui en résulterait n'aurait pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

## 17. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR

Le 11 avril 2013, la Société a octroyé à des employés et des consultants 2 425 000 options au prix d'exercice de 0,19 \$ et venant à échéance le 11 avril 2023.

## 18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a vendu des systèmes de mouvement destinés aux salles de cinéma à une entité contrôlée par un administrateur de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a constaté à titre de revenus un montant de 44 \$ [46 \$ en 2012]. Ces transactions, effectuées dans le cours normal des affaires pour la négociation avec les clients du cinéma en salle du marché du divertissement, ont été comptabilisées à leur valeur d'échange telle que négociée entre les parties. Au 31 mars 2013, le coût net de ces systèmes était de 2 \$ [34 \$ en 2012], considérant un coût de 117 \$ [117 \$ en 2012], et un amortissement cumulé de 115 \$ [83 \$ en 2012].

La rémunération des principaux dirigeants de la Société est comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	1 193	982
Paiements fondés sur des actions	191	1 274
	1 384	2 256

Les montants indiqués dans ce tableau représentent les montants enregistrés à titre de charge concernant les principaux dirigeants durant les exercices correspondants.

## 19. RECLASSEMENT

Certains chiffres des états financiers consolidés au 31 mars 2012 et pour l'exercice clos à cette date ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2013.